

Guide à l'intention des  
patients et des familles

2025

# Greffe de tissus pour chirurgie buccale



**IWK Health**

Also available in English:  
WU85-2227

*Tissue Transplant in Oral Surgery*



[www.nshealth.ca](http://www.nshealth.ca)

# Greffe de tissus pour chirurgie buccale

Il est possible que l'on doive vous faire une greffe de tissu pendant votre chirurgie buccale (bouche). Les tissus humains utilisés pour la transplantation sont appelés **allogreffes**.

Les tissus humains destinés à la transplantation proviennent de personnes décédées qui ont choisi d'aider les autres en faisant don de leurs tissus.

## Quels tissus peuvent être greffés?

- Le tissu osseux sert à remplacer l'os perdu ou manquant à la suite d'une blessure, d'une infection ou du retrait d'une tumeur.
- Les greffes osseuses permettent de renforcer les endroits où la quantité d'os est insuffisante pour permettre la pose d'implants dentaires.
- Les greffes osseuses aident l'organisme à former un nouvel os afin d'améliorer la forme, la solidité et la fonction de l'os.

## Quels dépistages (analyses) sont faits sur les tissus provenant des personnes donneuses?

- Les personnes qui donnent des tissus sont sélectionnées pour s'assurer qu'elles peuvent faire un don.
- En vertu de la loi canadienne, le sang d'une personne donneuse **doit** être testé pour s'assurer qu'aucune maladie ne peut être transmise à la personne receveuse (celle qui reçoit le tissu). Il s'agit de :
  - › VIH
  - › Hépatite B et C
  - › Syphilis

## Quels sont les avantages d'une greffe de tissu?

- L'utilisation de tissus provenant d'un don évite de devoir prélever des tissus sur une autre partie de votre corps. Cela signifie que :
  - › l'intervention chirurgicale est plus courte;
  - › il y a moins de douleur et d'enflure;
  - › vous vous rétablirez plus rapidement.

## **Quels sont les risques d'une greffe de tissu?**

- Les tissus humains destinés à la transplantation sont très sûrs. Comme pour toute intervention médicale, il existe des risques.
- Le risque de contracter une maladie ou une infection à la suite d'un don de tissus est très faible. Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à en parler à votre prestataire de soins.

## **Qu'est-ce que le consentement éclairé?**

- Avant la greffe de tissu, le ou la chirurgien·ne vous présentera les risques et les avantages de la greffe puis vous demandera d'y consentir (autorisation).

**Si vous ne comprenez pas une partie du traitement, assurez-vous de poser des questions.**

## **À quoi puis-je m'attendre après une greffe de tissu?**

- Parlez avec le ou la chirurgien·ne pour savoir à quoi vous attendre après l'intervention chirurgicale. Il ou elle vous expliquera :
  - › ce qui se passera pendant et après l'intervention chirurgicale;
  - › la douleur ou l'enflure à laquelle vous devez vous attendre;
  - › quand vous pourrez reprendre vos activités habituelles.
- **N'oubliez pas que bon nombre des symptômes suivant l'opération sont fréquents et ne sont pas causés par la greffe.** Il se peut que l'intervention entraîne des douleurs et de l'enflure.
- **Une douleur qui s'aggrave ou de la fièvre peuvent indiquer une complication.**

## **Que faire si je pense avoir un problème après l'intervention chirurgicale?**

- Appelez immédiatement le cabinet de votre chirurgien·ne pour expliquer vos symptômes. On pourrait vous dire de venir au cabinet ou de vous rendre immédiatement au service des urgences le plus proche.
- **Cabinet de votre chirurgien·ne :**
  - › Téléphone : \_\_\_\_\_
- **Si vous ne pouvez pas joindre votre chirurgien·ne pendant ses heures de consultation, rendez-vous immédiatement au service des urgences le plus proche.** Une complication peut parfois s'aggraver très rapidement.

## **Pour en savoir plus sur les dons de tissus en Nouvelle-Écosse :**

- Appelez le service de localisation du QEII et demandez qu'on appelle le ou la spécialiste de la banque de tissus par téléavertisseur.
  - › Téléphone : 1-902-473-2220



Ce dépliant est uniquement conçu à des fins éducatives. Il ne remplace pas les conseils ou le jugement des professionnels de la santé. L'information peut ne pas s'appliquer à toutes les situations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre prestataire de soins de santé.

Vous trouverez toutes les ressources à l'intention des patients à : [www.nshealth.ca/patient-education-resources?language=French](http://www.nshealth.ca/patient-education-resources?language=French)

Pour joindre un infirmier autorisé ou une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps :  
composez le 8-1-1 ou consultez  
<https://811.novascotia.ca/?lang=fr>

*Préparation* : Programme de gestion du sang de la Nouvelle-Écosse  
*Conception et gestion* : Services de la bibliothèque

FF85-2328 © Novembre 2025 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse  
L'information contenue dans cette publication doit être révisée en novembre 2028 ou avant, au besoin.

Pour en savoir plus :

<https://library.nshealth.ca/patient-education-resources>